

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département
Côte d'Or

Nombre de membres :

En exercice : 33
Présents : 26
Votants : 28

Date de convocation

30/05/2012

Date d'affichage

22/06/2012

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de CHEVIGNY SAINT SAUVEUR**

Séance du 7 juin 2012

L'an deux mille douze et le 7 juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien Brenot, Maire.

Etaient présents : M. BRENOT Lucien - M. ROTGER Michel - Mme FRANÇOIS Elisabeth - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. ROBEIN Denis - M. CADOUOT Christian - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - Melle FEVRE Déborah - Melle BORSATO Louise - Mme MACE Jocelyne - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : Mme CARAVEL Pascale - M. RUET Guillaume - Melle BOUTEILLE Isabelle - Melle IGOLEN Marie - Mme BROUSSE Patricia .

Absents excusés représentés : Mme LABIE Geneviève (procuration à Mme FRANCOIS Elisabeth) - Melle OUARTI Farah (procuration à Melle BORSATO Louise)

A été nommé secrétaire : Melle BORSATO Louise

OBJET :

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. et auprès de la FNACA et de l'ONAC pour l'aménagement de la place du monument aux morts :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter des aides aux taux maximum, auprès des services de la Préfecture au titre de la DETR, de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) et de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC), pour l'aménagement de la place du monument aux morts située au centre-ville estimée à 359 035, 00 € HT, hors options.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE

- **ADOPTÉ** l'opération et autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception de dossier complet par les services de la préfecture.
- **SOLLICITE** une subvention au taux maximum de 30 % du montant H.T. au titre de la D.E.T.R.
- **SOLLICITE** une aide de la FNACA au taux maximum
- **SOLLICITE** une aide de l'ONAC au taux maximum
- **ARRETE** les modalités de financement par sollicitation de cette subvention et de ces aides, le solde sera financé sur le budget de la commune chapitre 23 article 2313.

La Mairie n'a accepté aucun devis pour ces travaux. Une mise en concurrence sera réalisée.

- **CHARGE** le Maire de faire le nécessaire pour obtenir la subvention et les aides ci-dessus

Fait et délibéré à CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR, le 7 juin 2012

Pour copie conforme
au registre des délibérations
Le Maire,



L. BRENOT

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
et publication ou notification